

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO**  
**7617-2**

Deuxième édition  
1994-10-15

---

---

**Supports textiles revêtus de plastique pour  
ameublement et garniture —**

**Partie 2:**

**Spécifications des tissus revêtus de PVC  
(standards.iteh.ai)**

*Plastics-coated fabrics for upholstery —*

*Part 2: Specification for PVC-coated woven fabrics*

INCORPORATED

**ISO**



Numéro de référence  
ISO 7617-2:1994(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7617-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 45, *Élastomères et produits à base d'élastomères*.

Cette deuxième édition ~~annule et remplace la première édition~~ (ISO 7617-2:1988), dont elle constitue une ~~révision technique~~ *révision technique*.

L'ISO 7617 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Supports textiles revêtus de plastique pour ameublement et garniture*:

- *Partie 1: Spécifications des étoffes tricotées revêtues de PVC*
- *Partie 2: Spécifications des tissus revêtus de PVC*
- *Partie 3: Spécifications des tissus revêtus de polyuréthane*

Les annexes A, B et C font partie intégrante de la présente partie de l'ISO 7617.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

# Supports textiles revêtus de plastique pour ameublement et garniture —

## Partie 2:

## Spécifications des tissus revêtus de PVC

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7617 prescrit des exigences techniques applicables aux étoffes revêtues destinées à l'ameublement et obtenues par application, sur un côté d'un tissu, d'un revêtement continu d'épaisseur appréciable d'un polymère ou d'un copolymère de chlorure de vinyle plastifié de façon appropriée, et dont le constituant le plus important est le chlorure de vinyle. Ces revêtements sont connus sous le nom de revêtements PVC (polychlorure de vinyle). Les présentes spécifications s'appliquent à deux grades (A et B) de tissus revêtus de PVC.

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 7617. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 7617 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 105-A02:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.*

ISO 105-B01:—<sup>1)</sup>, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B01: Solidité des teintures à la lumière: Lumière du jour.*

ISO 105-B02:1994, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie B02: Solidité des teintures à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon (Publiée actuellement en anglais seulement).*

ISO 105-X12:1993, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie X12: Solidité des teintures au frottement.*

ISO 176:1976, *Matières plastiques — Détermination des pertes en plastifiants — Méthode au charbon actif.*

ISO 1421:1977, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance à la rupture et de l'allongement à la rupture.*

ISO 2231:1989, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

ISO 2286:1986, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination des caractéristiques des rouleaux.*

ISO 2411:1991, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de l'adhérence du revêtement.*

1) À publier. (Révision de l'ISO 105-B01:1989)

ISO 4674:1977, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance au déchirement.*

ISO 5978:1990, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance au blocage.*

ISO 7854:—<sup>2)</sup>, *Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique — Détermination de la résistance à la flexion.*

### 3 Exigences techniques

#### 3.1 Exigences physiques

Le matériau doit être conforme aux exigences appropriées du tableau 1.

#### 3.2 Solidité des teintes

Le matériau doit être conforme aux exigences du tableau 2.

#### 3.3 Examen visuel

Le revêtement du matériau doit être uniformément appliqué et ne doit comporter aucun défaut ni fissures visibles; l'examen sous un grossissement de  $\times 10$  ne doit révéler qu'un nombre minimal de trous d'épingle. À moins qu'il ne soit revêtu d'un revêtement non pigmenté, le support de tissu ne doit pas être visible lorsqu'on regarde à travers la surface enduite.

#### 3.4 Couleur, grain et finition

Les couleurs, grain et finition du matériau, qu'il s'agisse d'une couleur unique ou de couleurs multiples, doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le fournisseur.

La comparaison des couleurs doit être effectuée dans les conditions stipulées dans l'ISO 105-B01.

#### 3.5 Largeur du matériau

La largeur utile du matériau, mesurée conformément aux dispositions de l'ISO 2286, doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le fournisseur. À ces fins, l'expression «largeur utile» signifiera la largeur de matériau ayant reçu un revêtement appliqué de façon à satisfaire aux exigences de 3.3.

### 3.6 Inflammabilité

Une méthode d'essai pour déterminer les caractéristiques d'inflammabilité de ces matériaux doit figurer aux exigences obligatoires à satisfaire en l'absence d'autres règlements plus stricts imposés par les autorités nationales.<sup>3)</sup>

## 4 Échantillonnage

Si des rouleaux individuels peuvent être identifiés en fonction des lots de fabrication, un échantillon au moins doit être prélevé à partir de chaque lot correspondant. Chaque échantillon doit être considéré comme étant représentatif de sa source, et l'on doit prendre toutes les mesures possibles pour préserver l'identification entre les échantillons et les numéros de lot.

Si des rouleaux individuels ne peuvent pas être identifiés de cette manière, le nombre d'échantillons à considérer comme étant représentatifs de l'ensemble doit être fixé par accord entre l'acheteur et le fournisseur. De tels échantillons doivent être prélevés par sélection aléatoire.

## 5 Essais et conformité

Les essais doivent être effectués sur un ensemble d'éprouvettes choisies à partir de chaque échantillon.

Le mode de sélection des éprouvettes dans chaque échantillon doit être conforme aux dispositions de l'annexe A. Si les éprouvettes s'avèrent, après essai, satisfaire aux exigences appropriées des tableaux 1 et 2, l'ensemble du support textile revêtu que l'échantillon représente doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 7617.

Si l'une quelconque des éprouvettes soumises aux essais s'avère ne pas satisfaire aux exigences appropriées des tableaux 1 et 2, les essais ayant donné des résultats négatifs doivent être répétés à deux reprises. À cet effet, deux échantillons supplémentaires doivent être prélevés à la même source que l'échantillon original et des éprouvettes doivent être confectionnées dans chacun des échantillons de façon à permettre la réalisation d'essais en double. Si tous les résultats des nouveaux essais s'avèrent satisfaire aux exigences appropriées du tableau 1 et/ou du tableau 2 selon le cas, l'ensemble du tissu que les échantillons ayant servi aux éprouvettes pour les nouveaux essais représentent, de même que les

2) À publier. (Révision de l'ISO 7854:1984)

3) Les détails de la méthode à utiliser à cet effet sont examinés au sein de l'ISO/TC 136, *Ameublement*.

échantillons originaux, doit être considéré comme conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 7617. Si l'un quelconque des résultats des nouveaux essais sur la deuxième série d'échantillons s'avère ne pas satisfaire aux exigences appropriées du tableau 1 ou 2, l'ensemble du tissu que ces échantillons représentent doit être considéré comme non conforme aux exigences de la présente partie de l'ISO 7617.

## 6 Marquage

Chaque rouleau de tissu revêtu doit être muni d'une étiquette portant les renseignements suivants:

- a) nom et/ou marque distinctive du fabricant, et moyens d'identification du matériau;
- b) numéro du lot;
- c) couleur;
- d) longueur;
- e) largeur utile;
- f) numéro de référence de la présente partie de l'ISO 7617 (c'est-à-dire ISO 7617-2) et référence du grade approprié.

**Tableau 1 — Exigences physiques**

Propriété	Limite	Exigences		Méthode d'essai
		Grade A	Grade B	
Masse totale par unité de surface (g/m <sup>2</sup> ) <sup>1)</sup>	min.	550	420	ISO 2286
Masse du revêtement par unité de surface (g/m <sup>2</sup> ) <sup>1)</sup>	min.	300	240	ISO 2286
Force de déchirement (N)				
sens longitudinal	min.	44	31	} ISO 4674:1977, méthode A1
sens transversal	min.	44	31	
Adhérence du revêtement (N/50 mm)	min.	26	26	ISO 2411
Charge de rupture (N)				
sens longitudinal	min.	580	450	} ISO 1421:1977, méthode B
sens transversal	min.	580	450	
Fissuration en flexion (cycles) <sup>2)</sup>	min.	400 000	300 000	ISO 7854
Vieillessement à la chaleur (perte de masse du revêtement, %)	max.	5	5	ISO 176
Effacement de l'impression (changement d'aspect) selon l'échelle de gris	min.	3	3	Voir annexe B
Épaisseur (mm) (sous 2 kPa), lecture individuelle minimale	min.	0,4	0,4	ISO 2286
Résistance au blocage	—	Séparation sans altération à la surface		ISO 5978

1) L'introduction des valeurs minimales de masse totale par unité de surface et de masse du revêtement par unité de surface n'implique pas que la valeur minimale de la masse du support textile par unité de surface puisse être calculée par soustraction.

2) En cas de litige, l'appareil de Schildknecht doit être utilisé.

Tableau 2 — Exigences pour la solidité des teintés

Propriété	Limite	Exigences		Méthode d'essai
		Grade A	Grade B	
Solidité des teintés à la lumière artificielle (arc au xénon)	min.	6	6	ISO 105-B02
au frottement (à sec et humide)	min.	4	4	Voir annexe C

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 7617-2:1994](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca5dab4c-038e-44bb-a066-000430fe9e38/iso-7617-2-1994)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ca5dab4c-038e-44bb-a066-000430fe9e38/iso-7617-2-1994>

## Annexe A (normative)

### Mode de sélection des éprouvettes

Les éprouvettes doivent être sélectionnées dans l'échantillon, conformément au schéma illustré à la figure A.1, montrant la provenance de l'éprouvette pour chacun des types d'essai, à l'exception du fait que les éprouvettes destinées aux essais de solidité des teintes à la lumière et celles destinées aux essais de vieillissement à la chaleur peuvent être sélectionnées comme il convient dans une partie quelconque de l'échantillon. Dans le cas d'échantillons multicolores, l'éprouvette doit, si possible, comprendre toutes les couleurs. En cas d'impossibilité, un nombre suffisant d'éprouvettes doivent être prélevées de façon que les essais portent sur toutes les couleurs.

Tn	Charge de rupture (sens longitudinal)
Tn	Charge de rupture (sens transversal)
Ad	Adhérence du revêtement
Fl	Résistance à la fissuration en flexion (sens longitudinal)
Fl	Résistance à la fissuration en flexion (sens transversal)
	Vieillissement à la chaleur (prélèvement effectué en un point quelconque)
Rb	Solidité des teintes au frottement (à sec et humide)
P	Effacement de l'impression (deux pièces, 230 mm x 50 mm)
B	Résistance au blocage

#### Légende relative à la sélection des éprouvettes

M	Déterminations de la masse
Tr	Résistance au déchirement (normal aux fils longitudinaux)
Tr	Résistance au déchirement (normal aux fils transversaux)

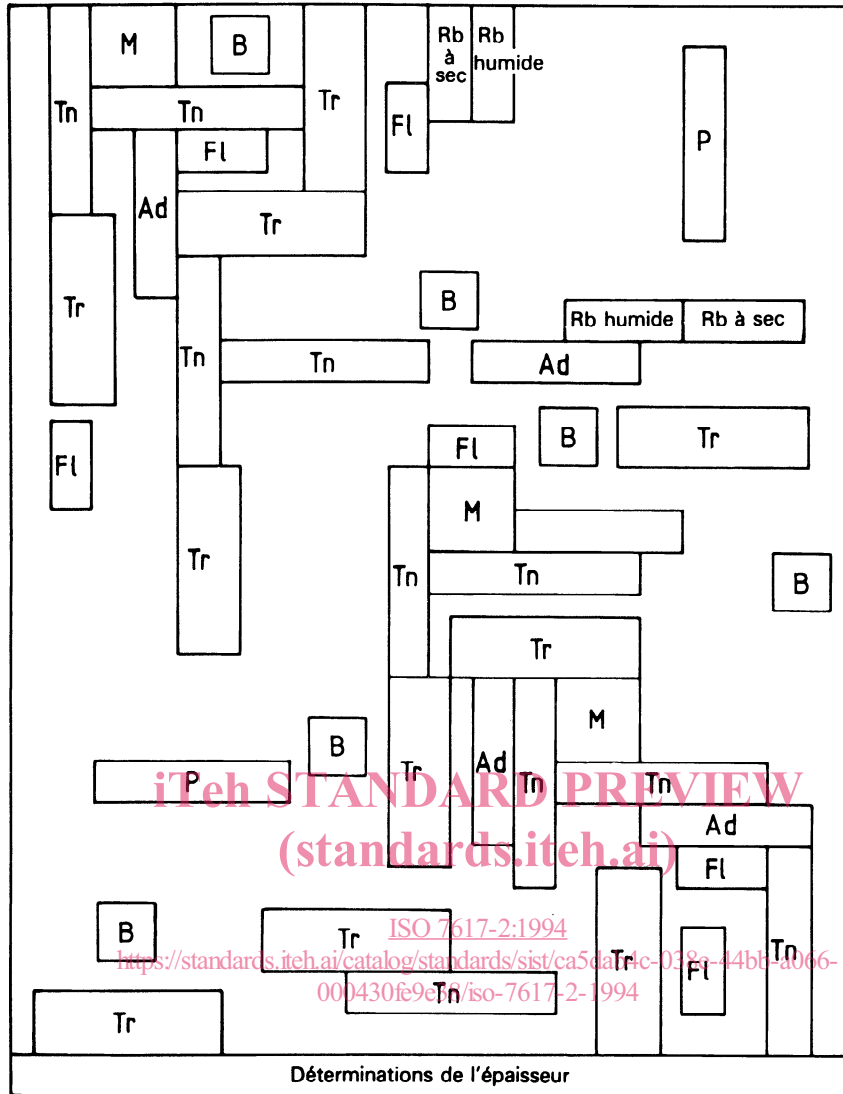


Figure A.1 — Schéma pour la sélection des éprouvettes



## Annexe B (normative)

### Détermination de la résistance à l'effacement de l'impression

#### B.1 Principe

L'éprouvette est soumise à 500 cycles d'abrasion harmonique simple à l'aide d'un abrasif déterminé sous une pression déterminée. On évalue ensuite le changement de couleur à l'aide de l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations, en comparant la différence de couleur sur l'éprouvette avec la portion non soumise à l'abrasion.

#### B.2 Appareillage

L'appareillage doit être celui décrit dans l'ISO 105-X12, mais avec les modifications suivantes:

- a) La charge appliquée au dispositif de fixation doit être d'un poids tel qu'une masse totale de 1 500 g porte sur la plaque de verre.
- b) La fréquence opératoire de l'appareil doit être 0,25 Hz (c'est-à-dire 0,5 coup par seconde, chaque cycle comprend un coup vers l'extérieur et retour).
- c) On doit utiliser comme abrasif un tissu de coton décreusé, lessivé et blanchi, ne contenant aucun agent fluorescent de mise en valeur des couleurs et dont la fluidité n'est pas supérieure à 8, ayant une masse par unité de surface de 93 g/m<sup>2</sup>, la structure du tissu étant la suivante: 40 fils/cm, 39 duites/cm, 11,36 tex en chaîne, 9,23 tex en trame en armure toile.
- d) L'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations est décrite dans l'ISO 105-A02.

#### B.3 Éprouvettes

Découper deux éprouvettes de tissu revêtu mesurant chacune 230 mm × 50 mm, l'une dont la longueur est parallèle au sens longitudinal de l'échantillon, l'autre parallèle au sens transversal. Découper également deux pièces circulaires du tissu de coton blanchi mesurant chacune 30 mm de diamètre, en évitant les irrégularités de texture.

NOTE 1 Pour commencer, on peut découper quatre pièces circulaires de tissu coton abrasif de façon à permettre le montage d'une double épaisseur sur le support, mais seule la couche extérieure se trouvant en contact avec l'éprouvette de tissu revêtu a besoin d'être renouvelée à chaque essai.

#### B.4 Mode opératoire

Conditionner les éprouvettes et le tissu de coton blanchi conformément à l'ISO 2231.

À l'aide des mâchoires, monter l'éprouvette en la fixant fermement sur la platine de la machine, le côté revêtu vers le haut, une tension suffisante étant appliquée pour maintenir l'éprouvette à plat.

Essuyer la surface revêtu de l'éprouvette à l'aide d'un chiffon sec et propre pour éliminer la poussière préalablement aux essais.

Fixer le tissu de coton blanchi conditionné à la base du support en bronze en faisant en sorte que le côté lisse du tissu de coton soit face à l'éprouvette, les côtés du tissu de coton étant par conséquent en contact avec le support en bronze. Abaisser le support sur l'éprouvette et faire effectuer 500 cycles à la machine. Répéter cette opération avec la deuxième éprouvette et le deuxième échantillon de tissu de coton blanchi.

Évaluer le degré d'effacement de l'impression des éprouvettes en utilisant l'échelle de gris comme comparateur, conformément aux dispositions de l'ISO 105-A02. Si l'on constate sur l'une des éprouvettes une usure supérieure à celle des autres éprouvettes, le résultat le moins satisfaisant des deux doit être pris comme résultat d'essai.

#### B.5 Expression des résultats

Indiquer dans le rapport d'essai les changements de couleurs entre les portions abrasées et non abrasées de l'éprouvette, par référence à l'échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.